

## Accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA, de la Manche

L'AIFCC réalise une prestation auprès des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA pour le Conseil Départemental de la Manche.

Cette prestation consiste en l'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA et soumis à droits et devoirs, dans le but de développer leur activité afin que ceux-ci puissent, dans un délai maximum de 3 ans, retrouver une autonomie financière.

Cet accompagnement permettra de :

- Élaborer, avec le travailleur indépendant, un contrat d'engagements réciproques, fixer des objectifs et s'assurer par un suivi régulier, de la compréhension et de la réalisation de ces derniers.
- Accompagner le bénéficiaire dans la découverte de solutions adaptées au développement et aux éventuelles difficultés de l'entreprise/activité
- Mettre en place des actions correctives et en assurer leurs évaluations et leurs progressions.
- Elaborer des outils d'aide à la gestion et à la comptabilité et accompagner le travailleur indépendant dans leur mise en place.
- Travailler, le cas échéant, un projet de réorientation.

**Cette prestation est cofinancée par le FSE  
dans le cadre du programme opérationnel national  
« Emploi et Inclusion » 2014-2020.**